

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2023.007

Marmande le 27 janvier 2023

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 23 janvier 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

Monsieur Jean-Claude FEYRIT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19.12.2022 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE revient sur la situation sanitaire.

Il souligne que cette vague est la dernière mais qu'il faut rester prudents.

Il précise qu'actuellement un quart des lits de réanimation sont occupés par des patients Covid.

M. Le Maire renouvelle ses vœux pour la vie professionnelle et personnelle de chacun. Il rappelle que le 12 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux à la population et aux forces vives, et le 13 janvier celle dédiée aux agents.

C'était pour lui l'occasion de rappeler le chemin parcouru, de tracer des perspectives pour 2023 (certaines plus évidentes que d'autres notamment le plan de sobriété énergétique).

Le conseil municipal du 20 février prochain sera dédié à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et le 20 mars le conseil sera consacré au vote du budget.

Il revient sur la polémique sur les réseaux sociaux de l'entretien des trottoirs.

Il reprend l'exemple du passage inférieur du Fougard. Il souligne qu'une file de voitures pourrait être supprimée pour l'agrandissement du trottoir. La largeur du passage inférieur ne date pas d'aujourd'hui. En termes de flux une seule file de voitures paraît compliquée, inadaptée.

M. Le Maire rappelle que l'entretien des trottoirs du centre-ville (voirie) relève de la compétence de Val de Garonne Agglomération.

Concernant les trottoirs des quartiers pavillonnaires, un test de végétalisation (enherbement) est en cours.

Il précise que l'on peut décider de refaire les trottoirs au lieu de la voirie.

Selon lui, l'enveloppe allouée à cet effet n'est pas suffisante. Il est opposé à un taux de fiscalité intercommunautaire. Il se fait le porte-parole auprès du président de Val de Garonne Agglomération pour évoquer le sujet.

Il souligne qu'il a lu des commentaires bizarres sur les réseaux sociaux. Il cite l'un d'eux : « acheter une grenouille plutôt que refaire les trottoirs ». Il juge ce commentaire « nul » et hors propos.

M. Le Maire explique que deux dossiers seront présentés ce soir : le plan propreté et le point d'étape sur la mise en œuvre du projet culturel.

Il souligne que la propreté est la première image que l'on donne de la ville. On se doit selon lui de mettre les moyens nécessaires. Cette question doit également interpeller les citoyens. Hormis les feuilles qui tombent, M. Le Maire souligne que les déchets n'arrivent jamais seuls. Les citoyens ont leur part de responsabilité.

La majorité souhaite répondre à cette problématique par un plan global pour que Marmande soit plus propre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Dossier n°1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19.12.2022

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2022

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 1 – Plan Propreté

Monsieur Didier Dubrana présente le dossier.

Il salue le travail « ingrat » des agents du service propreté et de leur responsable Dominique Fleck.

Il souhaite rappeler que leur mission n'est pas facile. Il cite en exemple les rues qui, balayées à 8h le matin, sont de nouveau sales à 14h. Il les soutient dans leur quotidien. Il précise qu'il est le conseiller délégué de l'adjoint Alain Pascal. Il remercie le travail et la présence du directeur du Centre technique municipal Jean-Luc Chauchard. Il remercie également les services urbanisme, communication, police municipale et Val de Garonne Agglomération pour leur collaboration.

Il explique que le plan propreté se décline en dix actions qui sont les suivantes :

- **Action n°1 : communication :**

D. Dubrana explique qu'il s'agit de la préparation du plan de communication, avec l'édition du « guide du bien vivre ensemble » sous format papier et numérique. Un journal municipal sera consacré à ce sujet.

Cette campagne de communication se fera par le biais d'affiches (2m²), via le site internet, et la page Facebook de la ville.

- **Action n°2 : Relevé de propreté des rues**

L'objectif sera d'établir un état des lieux des 319 rues de la ville.

- **Action n°3 : Réorganisation du service**

D. Dubrana explique qu'il s'agit de l'amélioration du nettoyage avec un objectif d'exhaustivité des espaces entretenus.

- **L'action n°4 consiste au renouvellement et l'acquisition de matériel.**

- **L'action n°5 concerne les interventions coordonnées des régies en charge de l'entretien de l'espace public.**

Il explique qu'un état des lieux préalable du secteur à nettoyer sera fait avec dans un second temps l'intervention des différents services et réception des travaux réalisés.

- **L'action n°6 concernera le redéploiement et le renouvellement du parc de corbeilles du centre-ville.**

Pour l'action n°7, il s'agira de lutter contre les déjections canines en réimplantant des bornes et en renforçant leur signalétique. De même, des campagnes de communication et de verbalisation seront menées. Des actions « coup de poing » seront également mises en place. L'objectif sera de sensibiliser les habitants, de les associer à l'écriture de la charte de l'animal de compagnie.

L'action n°8 concerne **la limitation de la prolifération des pigeons** avec la mise en œuvre d'une campagne d'effarouchement, et l'installation de niches de capture supplémentaires. D. Dubrana précise que le pigeonnier contraceptif sera fermé. Il est en effet jugé inefficace.

L'action n°9 sera concentrée **sur les toilettes publiques** avec la remise en état des WC, l'entretien et le contrôle régulier de l'état des sanitaires.

Didier Dubrana souligne que **l'action n°10** sera consacrée à **la mise en œuvre de la verbalisation** des dépôts sauvages sur tout le territoire de la commune avec l'installation de « caméras chasseurs » dans le cadre réglementaire de la législation. Le montant des amendes pourra s'élever de 135 € à 15 000 €.

Martine Calzavara remercie la majorité pour cette présentation.

Elle a quelques remarques et interrogations concernant ce plan propreté.

Elle constate que cela arrive au bout de trois ans.

Elle souligne que le plan de communication a été présenté à l'instar d'un état des lieux. Il n'est pas précisé quel quartier est le plus sale, quelle rue, à quel moment de la journée la ville est-elle la plus sale ? Elle juge qu'aucun détail n'est donné, que les actions ciblées devraient être corrélées aux incivilités commises (notamment auprès des lycéens).

Il aurait été intéressant selon elle d'effectuer un audit. Elle souligne qu'il est important d'analyser la situation avant d'établir un plan d'actions. Il s'agit pour l'opposition d'une démarche logique.

Dans l'éventualité de la réalisation d'un audit, l'opposition regrette de ne pas en avoir été informée. Dans le cas contraire, l'absence d'un audit est selon elle illogique.

Elle souligne que mener des actions « coup de poing » sur un seul créneau horaire lui semble étonnant.

Elle suggère de remettre directement le matériel pour les déjections canines aux propriétaires afin d'établir un lien avec eux.

Concernant la lutte contre la prolifération des pigeons, elle précise que l'alimentation contraceptive existe. Elle s'interroge : « cela a-t-il été envisagé par la majorité ? ».

Elle ne considère pas judicieux la fermeture du pigeonnier contraceptif.

Elle souligne que des animaux sont régulièrement retrouvés morts. Elle précise qu'aucun service n'est dédié à cet effet du vendredi 15h au lundi matin.

Elle s'interroge : « Où est le bien-être animal ? ». Les pigeons par exemple cohabitent avec d'autres animaux morts. Elle considère que c'est un point important à relever.

Elle s'interroge sur l'efficacité de la mise en place du tir.

L'opposition n'est pas en mesure d'apprécier l'adéquation de ce plan propreté. Il leur manque des éléments de précision.

M. Le Maire répond à Madame Calzavara que son intervention sous – entend qu'avant l'arrivée de la majorité la ville était propre et qu'elle est devenue sale à leur arrivée et qu'ils ont attendu deux ans avant d'agir.

Il explique qu'à leur arrivée le service propreté était en souffrance, et perdait des agents. Il souligne que même si cela fait augmenter le 012, il était nécessaire de recruter.

Il explique qu'un état des lieux a bien été réalisé concernant la propreté de la ville. La majorité n'a pas voulu faire de l'action / réaction. La propreté est un véritable problème qu'il faut traiter dans sa globalité.

Il précise que le nouveau directeur Jean-Luc Chauchard a, dans son cursus, établi plusieurs plans de propreté.

De ce constat sont nées les propositions présentées ce soir.

M. Le Maire précise qu'il ne faut pas caricaturer le volet verbalisation. Cela n'aura pas lieu exclusivement entre 6h et 8h le matin.

La majorité a relevé que sur ce créneau en particulier, la police municipale est moins présente. Concernant les déjections canines, la proposition de Madame Calzavara concernant la distribution de matériel peut s'entendre. Il pense cependant que les bornes ne sont pas assez visibles et qu'il est nécessaire d'avoir un mât dédié. Il souligne la nécessité d'alimenter les bornes plus régulièrement.

Concernant le pigeonnier contraceptif, il précise qu'un seul et unique pigeonnier pour une ville de la superficie de Marmande ne peut pas régler cette problématique de prolifération.

Pour faire baisser la population de pigeons le tir létal sera utilisé.

Il est favorable à l'option d'effaroucheur mais est conscient que cela n'est pas facile à mettre en œuvre. Il n'exclut pas ce dispositif qu'il faudrait selon lui mutualiser avec une autre ville.

Concernant les cages, il explique qu'elles sont gérées par une société extérieure qui effectue 26 passages dans l'année. Les services municipaux n'interviennent pas de côté-là.

S. Francis remercie également Monsieur Dubrana et M. Le Maire pour la qualité de cette présentation.

Il souligne que l'entretien des trottoirs relève du domaine public en dehors des pas de portes dont l'entretien dépend des habitants eux-mêmes.

M. Le Maire précise qu'il s'agit en effet du code napoléonien. L'entretien des pas de portes revient aux propriétaires des lieux.

L'habitude a fait que les habitants considèrent que c'est à la mairie de le faire.

Il explique que certains propriétaires font le choix de bétonner leur trottoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le plan propreté pour la Ville de Marmande, tel qu'annexé à la présente délibération. Il décide de mettre en œuvre ce plan en 10 actions sur le territoire de Marmande, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document correspondant.

Votants : 32 - Abstentions : 07 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc) Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°3 Point d'étape sur la mise en œuvre du projet culturel

Françoise Verdier souligne que cette présentation se fera à quatre voix avec Alain Lebris, Dominique Martin, Anne-Laure Gasser. Elle explique que la culture c'est avant tout un travail collectif, un travail d'équipe avec tous les délégués à la culture qui sont fort utiles, avec les équipes de la direction des affaires culturelles.

Elle présente à l'assemblée la carte cognitive suivante.



Cette carte montre la direction des affaires culturelles et les cinq unités qui permettent de faire rayonner la culture sur l'ensemble du territoire de Marmande et qui fait également rayonner le territoire de Marmande.

Françoise Verdier présente le dossier et explique que l'équipe municipale actuelle a été installée en juillet 2020. Après deux années et demie, la majorité a souhaité faire le point sur la mise en œuvre de son projet culturel pour le partager avec la population et les élus du Conseil Municipal.

Que ces actions soient totalement nouvelles ou qu'elles soient densifiées au regard du précédent mandat, il lui semblait important de montrer la cohérence et les valeurs qui sous-tendent ces dernières.

Les éléments apportés dans la présentation à venir permettront à chacun d'apprécier la mobilisation de l'équipe municipale autour des enjeux culturels, artistiques et patrimoniaux actuels de son territoire.

Françoise Verdier a souhaité mettre en avant les dimanches au cloître, (animation qui rencontre de plus en plus de succès), le tour de ville, les éditions de cartes postales anciennes, les visites thématiques de lieux, les visites hebdomadaires de la ville, du musée, les spectacles, les projections hors les murs et l'édition d'une newsletter mensuelle. Voilà pour ce qui en est de la direction des affaires culturelles.

Elle revient ensuite sur les cinq autres structures notamment le conservatoire avec la création d'un orchestre de jazz, d'un atelier de chant. Elle salue la mobilisation des professeurs et des élèves autour de divers événements tels que l'accueil des nouveaux marmandais, les journées du patrimoine, la fête de la musique, les performances dansantes.

Elle précise que Dominique Martin donnera plus de détails concernant les actions menées par le conservatoire municipal.

Alain Le Bris interviendra pour le Comoedia et donnera un certain nombre de précisions sur toutes les actions qui ont été menées depuis 2020.

Anne-Laure Gasser s'attachera au bilan des archives et du patrimoine, au renforcement de la médiation, à la mise en cohérence des visites de sites, à la mise en place d'un jeu de piste, à l'élargissement des plages horaires sur l'ouverture. Elle interviendra également sur les actions développées au sein de la médiathèque (fête de la Science, « Marmandises éclairées », les cafés culture).

Pour finir, Alain Le Bris interviendra de nouveau pour le musée Marzelles.

Françoise Verdier a souhaité mettre en avant quelques points importants à savoir :

- Les travaux d'aménagement qui ont eu lieu notamment à la médiathèque (aménagement de circulation)
- Une nouvelle direction au sein de la médiathèque, du conservatoire, des archives, l'embauche d'un médiateur culture et communication au théâtre, d'une archiviste et d'un conférencier pour la Chapelle Saint-Benoît pendant la saison estivale.

- La réorganisation de la médiathèque, des archives et du patrimoine avec la création d'un poste dédié à la gestion du patrimoine et un autre poste pour tout ce qui concerne la numérisation.

Madame Verdier tenait également à mettre l'accent sur la transversalité et l'inclusivité de la culture avec notamment un projet transversal sport / culture, un certain nombre d'actions menées avec les services sociaux de la commune, le CCAS, la Maison des Marmandais, etc... Elle souligne également l'importance des partenariats entre notamment le conservatoire et l'Education Nationale, le Festival Jazz et Garonne, Solincité, le centre médico psychologique infantile, l'Union Musicale, les Symphonistes d'Aquitaine, le 180, Quai 31.

Elle rappelle les différents partenaires avec pour le musée le festival Mondoclows et l'école 2D3D high (ateliers enfants), pour Emergence, le développement de liens avec 25 partenaires. TEK A(RT) a vu une multiplication des partenaires (notamment la Région)

Pour les Archives et Patrimoine, un partenariat avec différentes structures extérieures à la Mairie dans la cadre des Journées Européennes du Patrimoine a été créé.

Les liens avec la Direction des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine et OARA (Office Artistique Région Nouvelle Aquitaine) se sont également renforcés.

Alain Le Bris intervient concernant le théâtre. Il rappelle qu'il s'agit de l'outil municipal de création artistique et de diffusion du spectacle vivant.

Le Comoedia propose une large programmation, mais cet outil c'est également la médiation autour des spectacles avec un grand nombre de relais auprès des associations, de l'Education Nationale, de la Maison des familles rurales, des services de la collectivité.

Il s'agit également de la conduite de résidences d'artistes, de l'accompagnement administratif et technique des projets associatifs de spectacle vivant. C'est le cas notamment des festivals Mondoclown, Jazz et Garonne. Près de 20 000 personnes fréquentent le Théâtre chaque année. On compte 8 000 spectateurs pour les spectacles programmés dans le cadre de l'action du projet du théâtre municipal.

Il souhaitait mettre en avant deux points primordiaux :

- L'embauche d'une compétence médiation culturelle en communication (il s'agit d'un recrutement externe en 2021 avec un cursus).
- Le renforcement des liens avec les partenaires de la ville.

Il remercie l'ensemble des agents du Comoedia.

Dominique Martin dresse le bilan pour le conservatoire.

Un nouveau directeur a été recruté. Le conservatoire, c'est l'accompagnement de plus de 500 élèves chaque année, des parcours d'excellence, une ouverture de la culture pour tous avec des coûts d'inscription sans augmentation, des possibilités d'échelonnements de paiement. Elle souligne qu'il s'agit d'un conservatoire à rayonnement communal mais qui s'étend bien au-delà en accueillant des élèves de l'ensemble du territoire de Val de Garonne et de la Gironde.

Le conservatoire a permis le développement de l'accueil de personnes en situation de handicap avec la création d'un référent handicap. Elle précise qu'un projet d'établissement a vu le jour pour la période de 2022 à 2027. Ce projet va permettre de confirmer cette volonté d'ouverture et d'accueil, le maintien et le développement des différents partenariats avec différentes structures, structures médico-sociales tel que le CMPI. Elle souligne le fort partenariat avec Jazz et Garonne. Le conservatoire participe à de nombreux événements tels que la fête de la musique, les Journées Européennes du patrimoine, les Orchestrades.

Alain Le Bris revient sur le travail du musée Marzelles qui met en valeur l'exposition permanente d'Abel Boyé. Il souligne que 940 élèves (soit 42 classes) ont été accueillis durant des animations scolaires. 392 séances ont été dédiées aux adultes. Dans le cadre des tickets loisirs le musée a accueilli 172 enfants.

Les agents du musée se sont adaptés durant la crise sanitaire. Elles se sont déplacées dans les écoles.

Il souligne la volonté de travailler de manière transversale, la réactivité du personnel et leur investissement (notamment lors de l'achat des esquisses d'Abel Boyé).

Une préexposition des esquisses d'Abel Boyé aura lieu du 1^{er} au 4 février.

Il donne quelques chiffres. En 2021, 2 559 personnes ont visité le musée et 3 300 en 2022.

L'exposition « Rampnoux » avait rencontré un franc succès avec 1 606 visiteurs en 24 jours.

Anne-Laure Gasser présente le bilan de la médiathèque. Des travaux de rénovation ont été réalisés pour rendre les lieux plus attractifs et ce autant pour le public que pour les agents.

L'espace jeunesse a été climatisé.

Les espaces ont été réorganisés pour leur donner une plus grande cohérence.

Le recrutement d'une nouvelle directrice en 2022 a permis d'impulser de nouveaux projets à la médiathèque, des expositions plus régulières salle René Char, et la mise en place de la fête de la Science, des ateliers d'écriture, des ateliers philo. L'été 2022 a vu naître les « Marmandises éclairées » avec une centaine de participants.

Elle explique que des animations supplémentaires ont vu le jour : la soirée de la rentrée littéraire, les cafés littéraires, les soirées jeux. Cela a permis d'attirer un nouveau public et de voir le nombre d'adhésions augmenter de 10 %.

Concernant les archives municipales, elle souligne que c'est loin d'être un simple lieu de stockage.

Les archives ont travaillé sur la numérisation du fonds photographique.

Elle souligne l'important travail sur la préservation du patrimoine.

La collection « Marmande en poche » a vu le jour.

Francoise Verdier précise que cette présentation se voulait la plus exhaustive possible. Elle présente la dernière affiche de Tek Art. Le festival aura lieu du 14 au 18 mars. Emergence prendra place le 15 avril pour accompagner les jeunes talents.

Elle souligne que la culture à Marmande n'est pas un vain mot.

M. Le Maire remercie ses élus pour cette présentation.

Martine Calzavara remercie la majorité pour cette présentation. L'opposition aurait aimé avoir accès à ce bilan avant le conseil municipal. Elle regrette le manque de communication. En effet, une délibération est présentée alors qu'ils ne disposaient d'aucun élément pour travailler. Elle déplore l'absence de commission.

Elle s'interroge : « 30 % des actions du Comoedia ont augmenté sur quels éléments la majorité se base-t-elle ? »

S. Francis souligne également l'absence de commission Finances.

K. Nosmas explique qu'en l'absence de sujets la commission ne s'est pas tenue.

S. Francis demande s'il serait possible de transmettre à l'opposition les documents en amont pour qu'elle puisse se préparer à d'éventuelles questions.

F. Verdier le note pour l'avenir.

M. Le Maire explique que cette présentation consistait à établir un récapitulatif des actions menées. Il n'y avait pas de document de travail. Il souligne à l'opposition qu'elle a pu poser ses questions lors du conseil et qu'elle a obtenu des réponses.

Cette présentation n'avait pas le même objectif que la présentation du plan propreté.

Votants : 32 - Abstentions : 07 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc) Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°4 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2023 - Budget principal - complément de la Délibération 2022 I 15 du 12/12/2022

K. NOSMAS présente le dossier.

Elle explique qu'en complément de la délibération 2022 I 15 du 12 décembre 2022, il convient de modifier l'annexe suite à la délibération 2022 J 01 du 19 décembre 2022 et d'apporter un complément dans les opérations d'équipement.

Dans la mesure où, d'ici l'adoption du budget 2023, un certain nombre d'opérations engagées devront être liquidées partiellement ou en totalité, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre la délibération nécessaire à la poursuite des programmes

d'investissement et à compléter le tableau annexé à la délibération 2022 I 15 avec les éléments détaillés dans l'annexe jointe lors de l'envoi du dossier du conseil municipal.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 Convention avec la Gendarmerie Nationale d'utilisation d'un stand de tir.

En l'absence de M. Bourbon, M. Le Maire présente le dossier.

Il explique que dans le cadre de la formation continue armement catégorie B1 organisée par le CNFPT de Bordeaux, deux séances de tirs obligatoires par an doivent être effectuées par les policiers municipaux de la Ville de Marmande détenteurs de port d'armes.

Il s'agit dans ce dossier du renouvellement de la convention d'utilisation du stand de tir de la Gendarmerie Nationale.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. Milhac présente le dossier et souligne qu'il s'agit d'une révision simplifiée du PLU. Aucun point particulier n'est à signaler. Ce dossier a été examiné en commission Pôle 2 (commission urbanisme).

M. Le Maire souligne un point important celui de la densification qui touchait auparavant les terrains de 5 000 m² et concerne aujourd'hui tous les terrains en lien avec le zéro artificialisation.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Délibération modificative de la délibération N° 2022 I 39 de la tarification de location du Petit Théâtre

Françoise Verdier explique qu'il s'agit d'une délibération modificative de la tarification du Petit Théâtre, pour l'utilisation hebdomadaire de certaines associations culturelles. Cette délibération permet d'ajuster les tarifs de location du Petit Théâtre au prorata du nombre d'heures effectuées à l'année.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 Renouvellement de convention pour le festival MONDOCLOWNS

Françoise Verdier explique que ce dossier est un dossier habituel dans le cadre de l'édition du 7^{ème} festival Mondoclowns qui se tiendra du 3 au 5 février.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Interventions des associations sportives dans le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire

Patrick Cardoit présente le dossier et explique que les associations sportives vont proposer des cycles sportifs d'initiation et de découverte dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles de la commune à titre gracieux. Ces cycles sportifs seront encadrés par des éducateurs sportifs bénévoles ou professionnels qualifiés.

Il précise que la mise en place d'une convention tripartite entre les différents intervenants permettra d'organiser les interventions, assurer un suivi et en faire une évaluation à la fin de l'année scolaire.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Attribution de la subvention pour le socle numérique à destination de l'école Ste Foy

Patrick Cardoit présente le dossier.

En 2022, un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **L'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- **Les services et ressources numériques ;**
- **L'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Cette subvention attribuée par l'Etat a été proratisée.

Votants :32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

M. Le Maire note aucune question concernant les décisions.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2022.325 – 14.12.2022 - RÉSIDENCE FRIIX CLUB 2022–2023 ACTIONS AVEC LE LYCÉE VAL DE GARONNE
- ♦ Décision n° 2022.326 14.12.2022 - Mise à disposition du showroom CESAme au profit de l'Association MARMAN2CV
- ♦ Décision n° 2022.327 – 15.12.2023 - Demande de subvention à la Région de Nouvelle Aquitaine pour Tek Art 2023
- ♦ Décision n° 2022.328 – 15.12.2022 - Convention de location des bureaux sis 78 rue de la Libération à Marmande au profit de l'Etat
- ♦ Décision n° 2022.329 – 16.12.2022 - CAMPUS DES FORMATIONS INDUSTRIELLES REHABILITATION et MISE EN SECURITE D'UN BATIMENT COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2023
- ♦ Décision n° 2022.330 – 21.12.2022 - Subvention du Conseil Départemental
- ♦ Décision n° 2022.331 – 21.12.2022 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit de L'association « Les Vieux Boulons Marmandais »
- ♦ Décision n° 2022.332 – 21.12.2022 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit du Parti Communiste Marmande PCF Marmande
- ♦ Décision n° 2022.333 – 21.12.2022 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit de L'association « Urgences Accès aux soins pour tous »
- ♦ Décision n° 2022.334 – 21.12.2022 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit de l'association « Initiatives Citoyennes En Marmandais ICEM »
- ♦ Décision n° 2022.335 – 22.12.2022 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'association des Parents d'élèves de l'École de Beyssac
- ♦ Décision n° 2022.336 – 22.12.2022 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Magdeleine au profit de l'association « La Caliente »
- ♦ Décision n° 2022.337 – 22.12.2022 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit de L'association des Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation
- ♦ Décision n° 2022.338 – 22.12.2022 - REQUALIFICATION DE LA PLACE CLEMENCEAU, DES RUES ABEL BOYÉ, PALAIS ET CHARLES DE GAULLE TRANCHES 4 et 5 – rue Charles de Gaulle DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023
- ♦ Décision n° 2022.339 – 27.12.2023 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du Service Prévention et Santé au Travail du Conseil Départemental du Lot et Garonne
- ♦ Décision n° 2022.340 – 30.12.2022 - Exposition d'Art Contemporain de Daniel BOURSIN
- ♦ Décision n° 2023.001 – 02.01.2023 - Convention de mise à disposition de locaux municipaux Site CESAme en faveur de La Cité de la Formation Professionnelle

- ♦ Décision n° 2023.002 – 02.01.2023 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit du Parti Socialiste PS Section de Marmande
- ♦ Décision n° 2023.003 – 03.01.2023 - Marchés et avenants pour le mois de décembre 2022
- ♦ Décision n° 2023.004 – 03.01.2023 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenants n°5 et 6 lots n° 3 Marche 2018M35M
- ♦ Décision n° 2023.005 – 05.01.2023 - Autorisation à signer un contrat de cession avec l'association ARMADA PRODUCTION dans le cadre du festival TEK ART 2023,
- ♦ Décision n° 2023.006 – 05.01.2023 - Mise à disposition du gymnase « Jacques Martinot » à l'association « Basketformeur »
- ♦ Décision n° 2023.007 – 11.01.2023 - Raconte-moi une histoire par Jean Loustic
- ♦ Décision n° 2023.008 – 06.01.2023 - Renouvellement de la convention d'occupation de locaux à la Maison des Associations site Charles Boisvert, entre la Commune de Marmande et l'association Départementale « Les Restos du Cœur Lot et Garonne »
- ♦ Décision n° 2023.009 – 09.01.2023 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit du Centre Hospitalier Départemental CHD La Candélie
- ♦ Décision n° 2023.010 – 11.01.2023 - Contrat de spectacle pour « Lire en pyjama » animé par Madame Emilie Remblière
- ♦ Décision n° 2023.011 – 11.01.2023 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit de L'association « Initiatives Citoyennes En Marmandais ICEM » (Annule et remplace la décision n°2022.334/Changement de date)
- ♦ Décision n° 2023.012 – 11.01.2023 - VENTE VEHICULE DE TYPE SCOOTER
- ♦ Décision n° 2023.013 – 12.01.2023 - Prestation artistique quatuor de cors
- ♦ Décision n° 2023.014 – 12.01.2023 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenant n°6 lot n° 1 Marche 2018M35M
- ♦ Décision n° 2023.015 – 17.01.2023 - BIEN-ETRE AU TRAVAIL ► ACTIVITE YOGA
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES avec Madame Coralie DASSY

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 00.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude FEYRIT

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET